

À Condé-Sur-Noireau, le 23 avril 2018



#### Agence comptable

Téléphone  
02 31 41 67 00  
Télécopie  
02 31 41 67 01  
Mél.  
int.0140052f@ac-caen.fr

15, rue Saint Jean  
B.P. 99  
14700 FALAISE

<http://louisliard.etab.ac-caen.fr>

#### Collège Dumont D'Urville Intendance

Dossier suivi par  
l'Adjoint-gestionnaire  
Sébastien HEURTEVENT

Téléphone  
02 31 69 01 72  
Télécopie  
02 **Télécopie**  
02.31.59.13.22  
Mél.

[Int.0141258s@ac-caen.fr](mailto:Int.0141258s@ac-caen.fr)

<http://www.collegedumontdurville.fr>

1 ter rue Samuel Frémont  
CONDÉ-SUR-NOIREAU  
14110 CONDÉ-EN-NORMANDIE

Objet : Prélèvement automatique

Le prélèvement automatique mensuel est un mode de règlement des frais scolaires qui vous est proposé au même titre que le règlement en numéraire, par chèque bancaire, virement sur le compte bancaire du lycée et télépaiement par carte bancaire.

Dans le cas où vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique ou avez changé de coordonnées bancaires, je vous prie de bien vouloir compléter et me retourner avant le vendredi 28 mai 2018, délai de rigueur :

- l'autorisation de prélèvement (mandat SEPA)
- un RIB au format IBAN/BIC indiquant votre adresse à jour.

Le mandat SEPA est téléchargeable sur le site de l'établissement (<http://www.collegedumontdurville.fr>), rubrique « l'établissement », informations administratives. Les informations sur le prélèvement automatique sont consultables dans le même dossier sur le site.

**Dans le cas où vous avez adhéré au prélèvement automatique en 2017-2018, je vous informe qu'il pourra être prolongé pour l'année scolaire 2018-2019 avec un retour de votre accord signé ci-dessous, avant le 28 mai 2018, délai de rigueur.** J'attire votre attention sur le fait qu'après 2 rejets non régularisés, le mandat de prélèvement SEPA sera dénoncé.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

L'agent comptable,

Michaël LUCAS

---

**Partie à retourner impérativement pour la poursuite du prélèvement en 2018-2019**

## ENGAGEMENT PRELEVEMENT ANNEE 2018-2019

Je donne mon accord pour conserver le mode de paiement par prélèvement automatique des frais d'hébergement et de restauration pour l'année scolaire 2018-2019.

Dans le cas d'un changement de compte bancaire je joins mon nouveau relevé d'identité bancaire.

NOM PRENOM DU REPRESENTANT

NOM DE L'ELEVE

SIGNATURE ET DATE